

Quels sont les aménagements pris en charge ?

- Création de haies sur talus anti-érosifs à mi-pente ou en ceinture de bas-fonds (haie sur talus située entre la culture et la prairie humide de bas fond)
- Restauration d'anciens talus en les rechargeant en terre végétale et/ou en les plantant de nouveaux arbres
- Déplacement d'entrées de champ mal positionnées par rapport aux écoulements d'eau



- Création de fossés le long des talus anti-érosifs et de mares de bout de champ pour favoriser l'infiltration de l'eau.
- Plantation de haies à plat anti érosives
- Plantation de petits bosquets de pente et de certaines haies à plats (à voir au cas par cas)

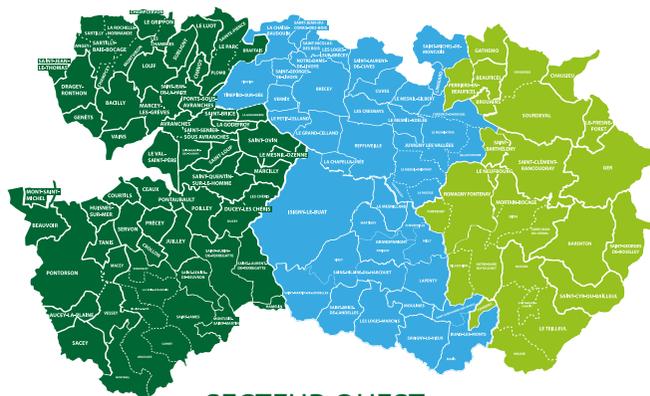


Quels coûts pour le bénéficiaire ?

Pour les haies sur talus et haies à plat anti-érosives, les déplacements d'entrées de champs, la création de fossés et zones tampon aucune participation financière n'est demandée aux bénéficiaires.

Pour les haies bocagères à plat (sans fonction anti-érosives mais permettant d'améliorer la connexion du maillage bocager et la biodiversité) ou projets agroforestiers (plantation d'arbres intra parcellaires) les techniciens bocage de la CAMSMN apportent un appui technique et la fourniture de plants bocagers.

Renseignements



SECTEUR OUEST :

Romain PIETTE : 06 40 92 25 79

SECTEUR CENTRE :

Amélie RAK : 06 87 54 45 36

SECTEUR EST :

Antoine Sinoquet : 07 85 93 55 72

Plus d'informations sur www.msm-normandie.fr

Financeurs :



Communauté d'agglomération
Mont Saint-Michel - Normandie

Création direction communication communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie - IPNS sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

Et si on plantait ?

RECOMPOSITION BOCAGÈRE



Maîtriser les ruissellements et l'érosion : c'est possible avec la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie

La communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie mène des actions de lutte contre l'érosion et les ruissellements à travers deux programmes pluriannuels de reconstitution bocagère.

En regroupant les projets des agriculteurs, la collectivité bénéficie des aides des Agences de l'Eau et de la Région Normandie.



Coulées de boues et érosion de sol
Commune de Saint-Aubin de Terregatte
Printemps 2009

Replanter des haies bocagères, pour quoi faire ?

- Freiner les ruissellements, et donc l'érosion des terres agricoles
- Recharger les nappes phréatiques
- Diminuer l'intensité des crues
- Préserver la qualité de l'eau en recyclant les nutriments
- Améliorer la fertilité des sols



- Protéger les cultures et les animaux face aux intempéries (pluie, vent, soleil)
- Accueillir les auxiliaires des cultures (coccinelles, carabes, buses...)
- Préserver la biodiversité



- Fournir une grande quantité de bois d'utilisations diverses (chauffage, piquets...)
- Éviter la dispersion des pesticides lors de la pulvérisation
- Marquer la limite de champ

Les programmes de reconstitution bocagère : comment ça marche ?

Deux programmes de reconstitution bocagère sont actuellement en cours sur le territoire de la communauté d'agglomération :

PPRB Seine Normandie : Éligible sur le territoire de l'agglomération – secteur Seine Normandie (bassin de la Sélune et de la Sée).

PPRB Couesnon Aval : Programme réalisé dans le cadre du Contrat Territorial Couesnon Aval, sur les trois sous bassins versants du Tronçon, de la Guerge et du Loison. Il est éligible sur la commune nouvelle de Saint-James et les communes de Sacey, Aucey-la-Plaine, et Vessey.

Basés sur le volontariat, les projets sont établis en partenariat avec les agriculteurs et la communauté d'agglomération, et doivent avoir un intérêt environnemental intéressant.



Pour ériger le talus, la terre est prise directement dans le champ sans que cela ne réduise la fertilité.